

7^e**Technique de Qualification****Technicien(ne) en climatisation et conditionnement d'air**

Formation Générale Commune	7^e année
Total :	6h

Répartition :	
Français	2
Education physique	2
Religion	2

Option de Base Groupée	7^e année
Total :	30h

Répartition :	
Traitement de problèmes techniques	8
Laboratoire de régulation	8
Travaux pratiques	8
Connaissance de gestion	6

Horaire complet	7^e année
Total :	36h

Activités organisées :

- Stages en entreprise
- Formations Technifutur
- Certification environnementale

Cette formation supérieure est ouverte aux élèves ayant déjà une formation technique poussée. Ils doivent avoir obtenu le C.E.S.S.

Au terme de cette 7^e année, l'étudiant doit être en mesure, en toute autonomie et dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène et d'environnement, d'intervenir au niveau installation, maintenance préventive et/ou curative, mise et/ou remise en service d'installations de climatisation et conditionnement d'air.

Cette formation est unique dans le Réseau libre
de la Province de Liège.
Elle délivre un diplôme de qualification.

Elle permet aussi à l'élève d'acquérir une formation complémentaire le rendant plus apte à réussir des études supérieures.